

# Parlons-en!

## Le handicap, une faiblesse... Ou une richesse!

### *Un peu de perspective historique...*

Le 9 décembre 1975, les Nations Unies proclament la « déclaration des droits des personnes handicapées ».

Voilà une reconnaissance bienvenue... 27 ans après la déclaration des droits de l'homme.

Car en effet, quand il s'agit des personnes handicapées (comme de beaucoup d'autres catégories de personnes « différentes »), les esprits ont besoin de plus de temps pour réfléchir, c'est bien connu !

Durant les siècles passés, l'eugénisme a eu ses moments de gloire et l'histoire de nos civilisations occidentales a mis du temps à mûrir les concepts de l'intégration des personnes handicapées, les laissant toujours par l'un ou l'autre aspect en marge des personnes « normales », « valides ».

Au Moyen-Âge, les personnes handicapées, les aliénés, les invalides étaient tout simplement interdits de séjour dans les agglomérations. Ils erraient dans les campagnes, tentant d'obtenir une aumône de temps en temps. Puis il y a 3 siècles d'ici, on trouva plus opportun de les rassembler, toutes pathologies confondues, dans des hospices pour que l'ordre public soit plus facilement respecté et ces dames de la noblesse ne soient pas effrayées lors de leurs ballades champêtres.

L'eugénisme signifie au sens propre « bien naître ». C'est cette théorie qui date du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle par laquelle des Darwin et des Galton pensent qu'il est indispensable de favoriser une lignée pure.

D'abord parce que ces scientifiques croient que les maladies et dégénérescences viennent de la tranche de la population la plus

pauvre et « contaminent » les personnages riches et importants.

L'eugénisme s'appuie aussi sur la croyance que les aptitudes et capacités sont déterminées par la génétique. Il n'y a qu'un pas pour que les idéologies racistes se nourrissent de ces prétendues études scientifiques pour étayer leurs discours à l'encontre des « races inférieures », comme le nazisme à l'encontre des tsiganes, des juifs mais aussi des personnes handicapées allemandes.

Au Japon, en Suisse, au Danemark et dans toute une série d'autre pays pas si loin de nous, des lois eugénistes ont vu le jour entre 1930 et 1950, pour enfermer les gens « moins purs » ou les stériliser pour éviter que les dégénérescences ne se propagent dans la population. On estime à 65 000 le nombre de personnes contraintes à la stérilisation à cause de lois promulguées entre 1900 et 1956, sans forcément les informer de leur sort, dans le pays de la liberté, les États-unis.

Ces quelques exemples, issus pourtant de la même culture occidentale que la nôtre veulent montrer combien l'homme a besoin de se rassurer.

Intimement, par le biais de grandes théories « scientifiques » ou à coup de lois, nous avons toujours le besoin de nous identifier au groupe social « normal » en nous comparant à un groupe « plus faible ».

Alors je pose quelques questions :

Qu'est ce que l'on met derrière le mot « normal », « normalité », « valide », handicap » ?

Qui d'entre nous est capable de se définir comme 100% « valide », sans une seule faiblesse, physique ou psychique ?

Qui est capable de (se) dire qu'il ne sera pas un jour lui-même atteint d'une grande fragilité ou faiblesse ?

Je suis intimement convaincu que seuls un fou peut répondre : « moi, j'en suis capable ! »

C'est sans doute dans cette marge de reconnaissance de sa propre faiblesse qui existe donc dans chacun d'entre nous, à des degrés variés, que réside la plus ou moins grande capacité à s'ouvrir à la différence.

### ***Oui mais moi dans tout ça ?***

En tant que participant à des activités Gratte, un jeune « valide » fait déjà preuve d'ouverture face à la différence. Il est possible, dans un premier temps, d'aborder les personnes handicapées avec circonspection... Peur ? Curiosité ? Petit à petit, pourtant il est possible de se laisser emporter dans une relation vraie. C'est là tout le sens des activités que nous organisons.

Et ces faiblesses sur lesquelles il est facile de focaliser d'abord, on finit par se rendre compte qu'elles sont richesses... Simplicité, facilité pour aller vers l'autre, spontanéité, franchise sont des mots que nous utilisons régulièrement pour parler des personnes handicapées à Gratte.

Certains « valides » se retrouvent sans doute dans ces mots-là pour caractériser leurs propres faiblesses...

J'encourage chaque lecteur de ce court article à prendre un temps de réflexion. Qu'est-ce que j'apporte à la personne handicapée mentale quand je la côtoie ? Comment puis-je être aidant pour lui donner une place en lui offrant mes richesses sans m'appesantir sur ses faiblesses ? Est-ce que je laisse assez de place dans notre relation pour qu'il puisse me partager ses richesses avant que je me place en situation de « normal qui a raison ou qui veut aider ? »

Sur le secteur de BW, deux étudiantes en logopédie sont venues l'année dernière analyser, tester, évaluer des moyens qui permettent aux personnes handicapées de participer vraiment à la construction d'une

activité ou d'un séjour de Gratte. Elles en ont laissé des traces de leurs travaux. Cette année, d'autres secteurs vont tenter l'expérience. Les personnes handicapées deviennent des partenaires, de jeu, de fête ou de travail de préparation ou d'animation d'un groupe.

Nous pouvons encore poursuivre ensemble, valides ou handicapés, une amélioration de nos relations !

A nous de jouer pour apporter notre touche Gratte à la poursuite de l'histoire de la meilleure acceptation du handicap...

Bruno Lambinet

### **Bibliographie :**

[André Pichot](#), *La Société pure. De Darwin à Hitler*, Flammarion, Paris, 2000

[www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org), le 19/11/2009, article sur l'eugénisme.

[Nathalie Rigaux](#), *Reconnaître la dignité des personnes différentes : un choix culturel fondamental*, séminaire « métiss'ages », Communauté française de Belgique, 1999.

### **Extraits choisis de la Déclaration des droits des personnes handicapées**

3. Le handicapé a essentiellement droit au respect de sa dignité humaine. Le handicapé, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de ses troubles et déficiences, a les mêmes droits fondamentaux que ses concitoyens du même âge, ce qui implique en ordre principal celui de jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie que possible.

4. Le handicapé a les mêmes droits civils et politiques que les autres êtres humains; (...)

5. Le handicapé a droit aux mesures destinées à lui permettre d'acquérir la plus large autonomie possible.

9. Le handicapé a le droit de vivre au sein de sa famille ou d'un foyer s'y substituant et de participer à toutes activités sociales, créatives ou récréatives. Aucun handicapé ne peut être astreint, en matière de résidence, à un traitement distinct qui n'est pas exigé par son état ou par l'amélioration qui peut lui être apportée. Si le séjour du handicapé dans un établissement spécialisé est indispensable, le milieu et les conditions de vie doivent y être aussi proches que possible de ceux de la vie normale des personnes de son âge.

Proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 9 décembre 1975 [résolution 3447 (XXX)]